



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DU

FORT-HENRY

Plan directeur



© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par
le directeur général de Parcs Canada, 2006

N° R64-105/41-2006F de catalogue du gouvernement du Canada

ISBN: 0-662-72677-4

Also available in English.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DU

FORT-HENRY

Plan directeur

Février, 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Henry. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Henry.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "John Baird". The signature is fluid and cursive.

John Baird

L'approbation du présent plan directeur est recommandée par :



Alan Latourelle
Directeur général
Agence Parcs Canada



Gavin Liddy
Directeur de l'unité de gestion
de l'Est de l'Ontario, Agence Parcs Canada

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------------|
| 1.0 Introduction | .1 |
| 1.1 But du plan directeur | .1 |
| 1.2 Préparation du plan directeur | .1 |
| 1.3 Contexte législatif et stratégique du plan directeur | .2 |
| 1.4 Bref historique du lieu | .3 |
| 1.5 Lieu administré | .4 |
| 1.6 Contexte local et régional | .4 |
| 2.0 Rôle du Fort-Henry dans la famille des lieux historiques nationaux | .7 |
| 2.1 Rôle du Fort-Henry dans le réseau des lieux historiques nationaux | .7 |
| 3.0 Intégrité commémorative | .8 |
| 3.1 Concept d'intégrité commémorative | .8 |
| 3.2 Énoncé d'intégrité commémorative du Fort-Henry | .8 |
| 3.3 Énoncé des objectifs de commémoration | .8 |
| 4.0 Analyse de l'état actuel du lieu | .10 |
| 4.1 Ressources culturelles | .10 |
| 4.1.1 Patrimoine bâti | .10 |
| 4.1.2 Sites archéologiques | .12 |
| 4.1.3 Collections | .13 |
| 4.1.4 Paysage culturel | .13 |
| 4.2 Diffusion des messages sur le Fort-Henry | .15 |
| 4.2.1 Programme de mise en valeur du patrimoine du fort Henry | .16 |
| 4.3 Ressources naturelles du Fort-Henry | .17 |
| 4.4 Utilisation par les visiteurs et exploitation | .17 |
| 5.0 Vision de l'avenir du fort Henry | .18 |
| 5.1. Contexte | .18 |
| 5.2 Vision de ce que devrait être le lieu historique national du Fort-Henry en 2021 | .18 |
| 6.0 Objectifs et mesures de gestion | .19 |
| 6.1 Protection du patrimoine | .19 |
| 6.2 Protection des ressources naturelles | .20 |
| 6.3 Mise en valeur du patrimoine | .20 |
| 6.4 Expériences offertes aux visiteurs et exploitation | .21 |
| 6.5 Partenariats et participation du public | .21 |
| 7.0 Mise en œuvre du plan directeur | .23 |

8.0 Phases proposées de mise en œuvre du plan directeur24

9.0 Résumé de l'évaluation environnementale25

Remerciements26

Liste des figures

Figure 1: Contexte régional5

Figure 2: Contexte local7

Figure 3: Plan du Fort-Henry9

1.0 INTRODUCTION

Le présent plan directeur fournit les orientations stratégiques qui guideront l'administration et l'exploitation à long terme du lieu historique national du Canada du Fort-Henry à Kingston, en Ontario. La Commission des parcs du Saint-Laurent exploite le Fort-Henry dont elle a fait un musée et une attraction patrimoniale conformément à un protocole d'entente conclu en 1965 avec le ministère de la Défense nationale. En avril 1999, ce dernier a transféré la responsabilité administrative du Fort-Henry à Parcs Canada.

1.1 But du plan directeur

Les lieux historiques nationaux du Canada préservent et mettent en valeur des aspects tangibles et symboliques de notre patrimoine culturel national. Il s'agit d'endroits spéciaux dont l'importance historique nationale est reconnue conformément à la *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1952-1953).

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) exige la préparation d'un plan directeur pour chaque lieu historique national administré par Parcs Canada. Ce plan est un guide stratégique pour la gestion future du lieu historique national; il établit les orientations à suivre pour la conservation, l'aménagement et l'exploitation à long terme du lieu et forme le cadre dans lequel s'inscriront les activités subséquentes de gestion, de planification du travail et de mise en œuvre. Les plans directeurs sont approuvés par le ministre de l'Environnement et déposés devant le Parlement tous les cinq ans.

Le but d'un plan directeur est d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national, notamment par l'application des principes et des pratiques qui sous-tendent la gestion des ressources culturelles, tels qu'ils sont décrits dans le document intitulé *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994). Le plan directeur encadre aussi l'organisation d'activités permettant d'apprécier un lieu historique national et d'en profiter.

Un plan directeur est un document stratégique dont le cycle de vie est de 10 à 15 ans. Il est revu tous les cinq ans en fonction des nouvelles conditions, orientations stratégiques et dispositions législatives. Le présent plan concerne le lieu historique national du Fort-Henry; il sera utilisé par Parcs Canada pour planifier et mettre en œuvre des mesures visant la protection, la mise en valeur et la gestion du fort, dont c'est le premier plan directeur.

1.2 Préparation du plan directeur

Le présent plan directeur est l'aboutissement d'un processus de planification de la gestion qui a débuté par la mise sur pied de l'équipe de planification de Parcs Canada. Durant l'élaboration du plan, nous avons consulté à maintes reprises la Commission des parcs du Saint-Laurent, la principale partie intéressée, puisque c'est elle qui exploite le site actuellement, mais d'autres intervenants ont aussi apporté une contribution importante, notamment le ministère de la Défense nationale, l'entité qui administre la Base des Forces canadiennes Kingston, voisine du site, qui a assumé la responsabilité administrative du Fort-Henry jusqu'en 1999.

La consultation publique permet aux citoyens de prendre part au programme de planification de la gestion et aux décisions. Étant donné la complexité des enjeux entourant le Fort-Henry, on a prévu deux phases pour recueillir le point de vue de la population sur le programme de planification. La première phase s'est déroulée entre mai et juillet 2003, et la deuxième, en mars et avril 2004. À ces deux occasions, on a eu recours à différentes approches : des exposés devant des organisations intéressées, des réunions lors du forum du Fort-Henry (auxquelles des représentants de groupes locaux de protection du patrimoine ont été invités), un bulletin résumant le processus de consultation du public et une journée portes ouvertes.

De nombreux commentaires ont été recueillis grâce à la consultation du public. Ceux que nous avons obtenus dans le cadre de la Phase 1 nous ont aidés à

préparer l'ébauche des propositions de gestion. Lors de la deuxième phase, nous avons demandé au public de commenter ces propositions; les opinions émises nous ont été d'un précieux secours dans la rédaction de l'ébauche de plan directeur. Il convient de noter tout particulièrement l'appui massif du public à l'égard de l'énoncé de vision provisoire sur l'avenir du Fort-Henry. Cet appui montre clairement qu'aux yeux des citoyens, le plan directeur relatif à ce lieu est sur la bonne voie.

1.3 Contexte législatif et stratégique du plan directeur

Les plans directeurs des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada doivent être préparés conformément à la législation fédérale et aux politiques de Parcs Canada.

Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998)

En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, Parcs Canada est investi de la responsabilité d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux dont il a la charge. Aux termes de la Loi, un plan directeur doit être préparé pour chacun de ces lieux historiques nationaux, et ces plans doivent être déposés devant le Parlement tous les cinq ans.

Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994)

Il s'agit d'un document qui comprend la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.

La *Politique sur les lieux historiques nationaux* établit les objectifs d'un programme national de commémoration d'événements historiques, fournit des lignes directrices pour l'évaluation du programme, notamment en ce qui a trait au concept d'intégrité commémorative, et souligne les rôles et les responsabilités relatifs à la reconnaissance, à la désignation et à la commémoration d'endroits, de personnes et d'événements d'importance nationale.

La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* dresse la liste des cinq principes qui doivent guider la gestion des ressources culturelles : la valeur, l'intérêt du public, la compréhension, le respect et l'intégrité. La Politique décrit également les composantes de la gestion des ressources culturelles : inventaire, évaluation, prise en compte des valeurs historiques dans toutes les mesures touchant les ressources culturelles, suivi et examen.

Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada (2000)

Le Guide établit les exigences en matière de certification d'un plan directeur de lieu historique national, les rôles et les responsabilités pendant le processus d'élaboration du plan directeur, ainsi que les exigences relatives à la consultation du public.

Politique sur la gestion des biens immobiliers (2006)

Le 1^{er} novembre 2006, une nouvelle *Politique sur la gestion des biens immobiliers* a remplacé l'ancienne *Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine*. La nouvelle politique prévoit elle aussi l'évaluation du caractère patrimonial de tous les édifices fédéraux de 40 ans et plus, notamment de ceux qui pourraient être achetés par un ministère ou un organisme fédéral. Un immeuble évalué à titre d'édifice fédéral du patrimoine est soit *classé* - ce qui est la plus haute désignation - soit *reconnu*.

L'évaluation des édifices dont il a la charge aide Parcs Canada à déterminer comment les édifices classés ou reconnus doivent être protégés et utilisés. Toute intervention proposée dans le plan directeur d'un édifice classé doit être soumise au Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, qui en évalue les répercussions éventuelles sur le caractère patrimonial de l'édifice. Dans le cas des édifices reconnus, les évaluations des modifications proposées dans le plan directeur sont effectuées par Parcs Canada, conformément aux critères établis par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine.

Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada (2003)

Les *Normes et lignes directrices* constituent un document de référence complet sur les principes et les pratiques de conservation. Le document propose une approche rigoureuse de l'évaluation des projets de conservation et du choix des interventions appropriées. Conçu comme document de référence commun sur les pratiques de conservation au Canada, il est utilisé par l'administration fédérale pour guider le travail de conservation, ainsi que par les administrations provinciales et territoriales, les spécialistes de la conservation du patrimoine et les Canadiens en général.

1.4 Bref historique du lieu

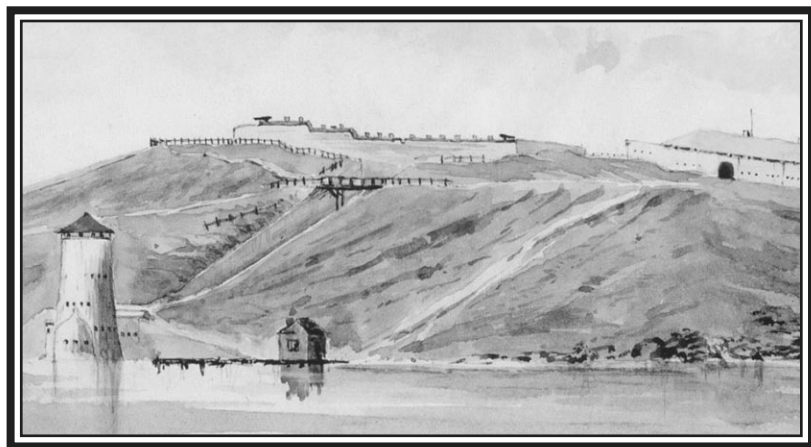
Le Fort-Henry doit son intérêt à l'importance géographique du port de Kingston. Il est situé au confluent de la pointe est du lac Ontario, de l'embouchure de la rivière Cataraqui et du fleuve Saint-Laurent, trois voies de transport d'une importance historique vitale.

Pour les Premières nations, la région de Kingston faisait partie d'un vaste territoire qui pourvoyait à leur subsistance. En fait, c'est une zone de chevauchement utilisée par plusieurs peuples. Vers la fin de la préhistoire, la majeure partie du Sud de l'Ontario était largement inhabitée, car les guerres endémiques avaient fait de cette région une grande zone tampon entre de puissantes nations, plus particulièrement la ligue iroquoise des Cinq-Nations, les Hurons, les Neutres, les Pétuns, ainsi que les Algonquins et les Nipissing.

Dans les années 1650, les Iroquois dominaient dans la région de Kingston. C'est avec eux que les Français ont négocié et signé un traité en 1673 en vue de fonder, sur la rive Ouest du port de Kingston, un poste militaire et commercial qui devait s'appeler le

fort Frontenac. Vers 1700, les Mississaugas se sont insurgés contre la domination iroquoise et se sont solidement établis dans la région. Le fort Frontenac a tenu le coup jusqu'en 1758, année où il a été pris puis détruit par les Britanniques. Par la suite, la région est restée inhabitée jusqu'à la Révolution américaine et l'arrivée des Loyalistes en 1784. L'armée britannique a alors accompagné les colons et a installé une garnison permanente à Kingston.

La pointe Henry est un promontoire haut d'une trentaine de mètres qui domine le lac et qui offre une vue imprenable du chenal Nord du fleuve Saint-Laurent, de l'embouchure de la rivière Cataraqui et du port de Kingston. Lorsque la guerre a éclaté en 1812, les Britanniques ont construit sur la pointe un blockhaus et une batterie dans le cadre d'un système de défense destiné à protéger les magasins et le chantier naval de la pointe Frederick. Au fil des années de guerre, les fortifications et les autres ouvrages militaires de la pointe Henry ont été reconstruits et agrandis.



Fort-Henry, milieu des années 1860, John Elgee

Photo reproduite avec la permission du National Army Museum, Londres

Kingston s'est transformée en un important centre commercial, politique, naval et militaire au début du XIX^e siècle. Avec l'achèvement du canal Rideau en 1832, qui relie Kingston à Montréal via la rivière des

Outaouais, l'importance de la ville comme plaque tournante des transports s'est accrue.

Afin de protéger l'extrémité méridionale du canal, les Britanniques ont commencé à construire, en 1832, sur la pointe Henry, la redoute la plus vaste, la mieux conçue et la plus coûteuse de toute l'Amérique du Nord britannique à l'ouest de Québec. En 1848, avec l'ajout des magasins de l'intendance et des tours de flanquement, le fort avait pris l'apparence qu'on lui connaît aujourd'hui.

Les fortifications de la pointe Henry étaient destinées à devenir un rouage essentiel d'un vaste système d'ouvrages défensifs censé ceinturer Kingston. Toutefois, en raison du coût élevé du canal Rideau et de l'apaisement des tensions entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, seul le Fort-Henry a été terminé. Dans les années 1840, les Britanniques ont renforcé le système de défense de la ville en construisant quatre tours Martello et une batterie dans le secteur riverain de Kingston.

Lorsque les forces britanniques se sont retirées du Canada en 1870-1871, le gouvernement canadien a pris en charge le Fort-Henry et en a fait une base pour les premiers éléments des forces militaires permanentes du Canada. Toutefois, les progrès technologiques dans le domaine militaire ont fait du fort un ouvrage vétuste qu'on a laissé tomber en désuétude. Vers les années 1890, la section principale du fort était en ruines. Durant la Première Guerre mondiale, l'armée canadienne a effectué quelques rénovations mineures afin de pouvoir utiliser le fort comme camp d'internement des « sujets de pays ennemis ». Le Fort-Henry a de nouveau servi de camp pour prisonniers de guerre lors de la Seconde Guerre mondiale.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a désigné le Fort-Henry lieu historique national en 1923, soutenant qu'il s'agissait « d'un site d'une grande importance nationale... [qui] se situe au troisième rang des anciens ouvrages de défense du

pays, après les forteresses de Halifax et de Québec ». La Commission a aussi souligné son importance comme poste naval et militaire.

Entre 1936 et 1938, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont financé un projet de restauration du Fort-Henry. Depuis, sauf durant la Seconde Guerre mondiale, le fort a été exploité par la province en tant qu'attraction patrimoniale.



Restauration du Fort-Henry, 1936-1938
Commission des parcs du Saint-Laurent

1.5 Lieu administré

Le lieu visé par le présent plan directeur est défini par les limites actuelles du Fort-Henry, qui couvre 26,2 hectares.

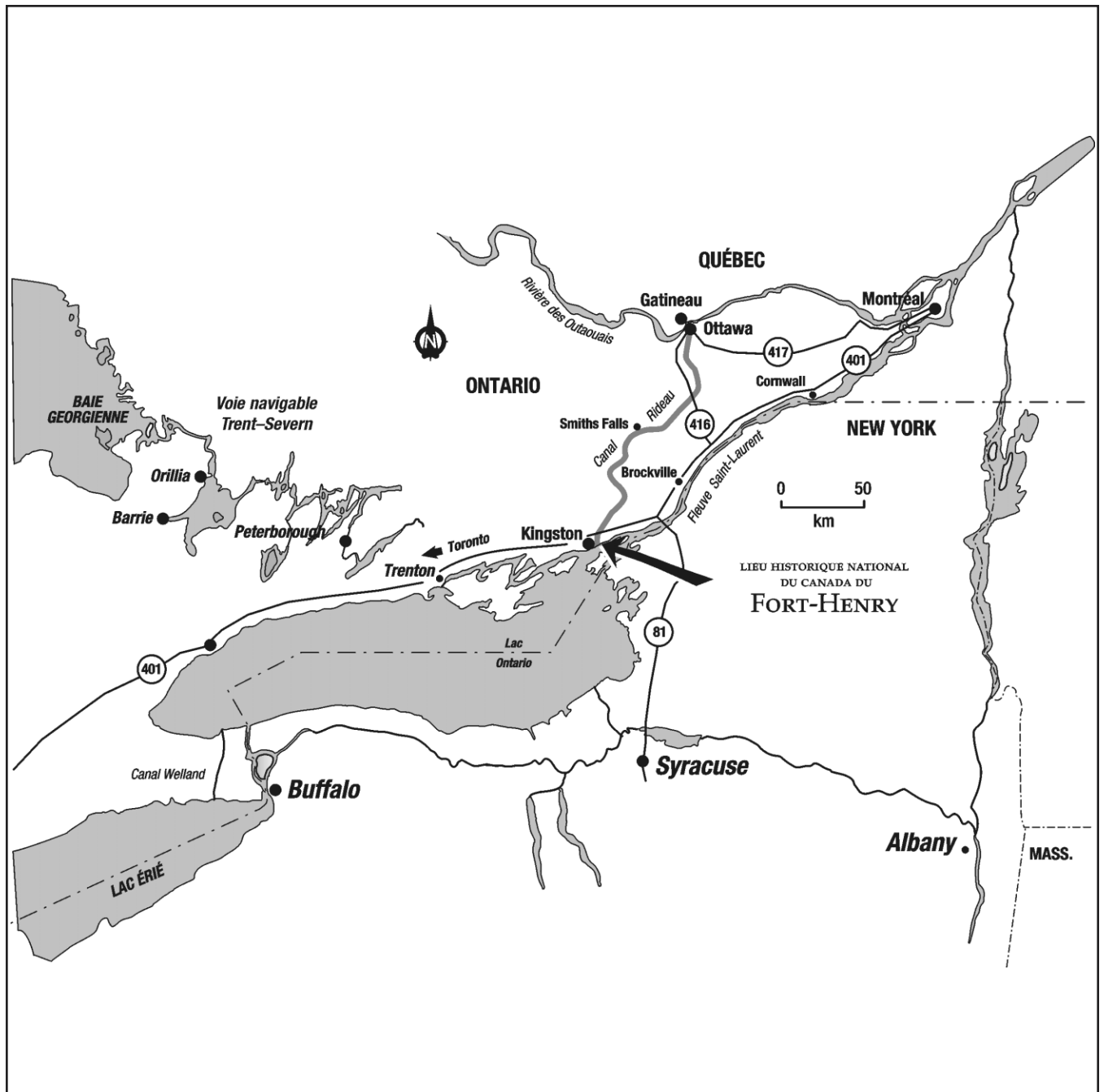
1.6 Contexte local et régional

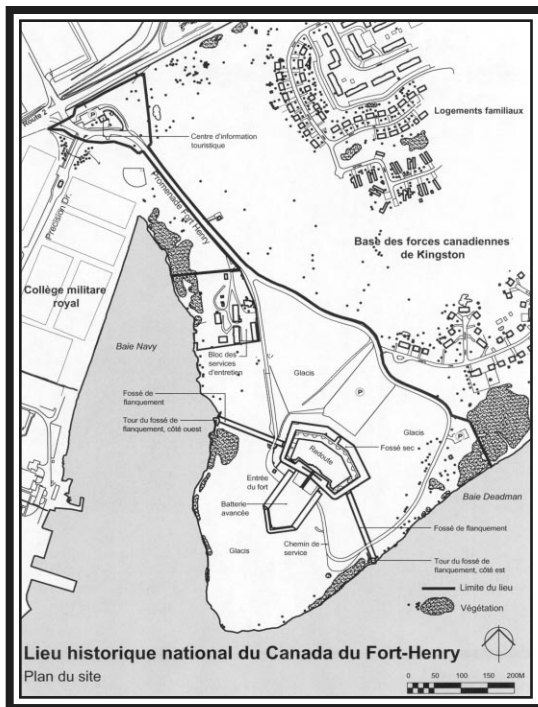
Le Fort-Henry est situé en Ontario et plus précisément à Kingston, ville qui, avec ses quelque 120 000 habitants, constitue la plus grande municipalité entre Toronto, Montréal et Ottawa. Centre commercial, administratif et éducatif, Kingston est desservie par l'autoroute 401, principal corridor est-ouest de l'Ontario.

La ville abrite différents établissements dont l'université Queen's, le Collège Saint-Laurent, le Collège militaire royal du Canada, le pénitencier de Kingston et une base des Forces canadiennes. Elle est

Figure 1

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU
FORT-HENRY
CONTEXTE RÉGIONAL





Limites du Fort-Henry, Parcs Canada

également le centre administratif régional de plusieurs ministères provinciaux et fédéraux.

Compte tenu de sa superbe collection de structures historiques, Kingston est une importante attraction touristique patrimoniale. Voici la liste des lieux historiques nationaux de Kingston commémorés par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Lieux historiques nationaux de Kingston

- Édifice Ann-Ballie
- Villa Bellevue
- Villa Elizabeth
- Fort-Frontenac
- Fort-Henry
- Palais de justice du comté de Frontenac
- Hôtel de Ville de Kingston

- Fortifications de Kingston (c.-à-d. le Fort-Henry, le Fort-Frederick ainsi que les tours Cathcart, Murney et Shoal)
- Édifice de douane de Kingston
- Cale sèche de Kingston
- Hôpital général de Kingston
- Chantier naval de Kingston (Collège militaire royal)
- Pénitencier de Kingston
- Tour Murney
- Ancien bureau de poste de Kingston
- Édifices de la pointe Frederick (Collège militaire royal)
- Canal Rideau
- Roselawn
- Lieu de sépulture de sir John A. Macdonald

Le tourisme patrimonial est un moteur économique de premier plan pour Kingston et figure au nombre des grandes priorités de la municipalité dans son plan stratégique. Tirant parti de sa situation géographique facilement accessible, de ses excellents restaurants et de ses établissements d'hébergement, la ville est bien placée pour atteindre son objectif élargi en matière de tourisme. Le Fort-Henry, en tant que principale attraction patrimoniale de la région, attire déjà bien au-delà de 120 000 visiteurs chaque année.

2.0 RÔLE DU FORT-HENRY DANS LA FAMILLE DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX

Le Fort-Henry fait partie d'une famille de plus de 900 lieux historiques nationaux répartis dans tout le pays. Ces lieux rappellent des milliers d'années de l'histoire humaine dans ce qui est aujourd'hui le Canada et touchent à une grande diversité de thèmes de nature politique, économique, intellectuelle, culturelle ou sociale. Il s'agit de symboles importants de l'identité canadienne par lesquels l'histoire nationale devient partie intégrante de notre vie quotidienne. Ils appartiennent à l'État fédéral, à des administrations provinciales ou municipales, à des entreprises ou à des particuliers, qui contribuent tous à la gérance de ces endroits importants. Outre ces quelque 900 lieux historiques nationaux du Canada, plus de 590

personnes et 360 événements historiques ont été désignés d'importance nationale par la Commission des lieux et monuments historiques.

Parcs Canada gère maintenant plus de 150 lieux historiques nationaux dans tout le Canada. Ces lieux historiques constituent un héritage important et irremplaçable. En les protégeant, Parcs Canada assure leur préservation pour le bénéfice et le plaisir des générations à venir.

2.1 Rôle du Fort-Henry dans le réseau des lieux historiques nationaux

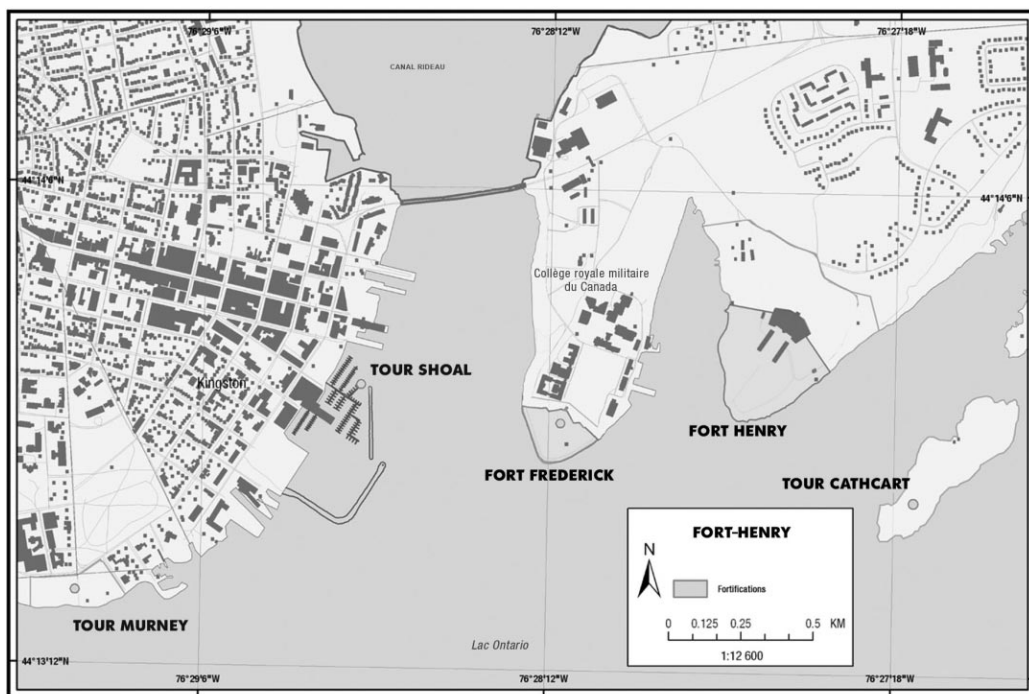
Le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada définit des thèmes historiques auxquels doivent correspondre les différents lieux. Le Fort-Henry est un exemple important du sous-thème « Histoire militaire et défense », sous le thème « Gouverner le Canada ».

Figure 2

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

FORT-HENRY

CONTEXTE LOCAL



3.0 INTÉGRITÉ COMMÉMORATIVE

3.1 Concept d'intégrité commémorative

Le principal objectif d'un plan directeur est d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu historique national. On dit que l'intégrité commémorative d'un lieu historique national est assurée lorsque :

- les ressources directement liées aux motifs de sa désignation ne sont ni menacées, ni endommagées;
- les motifs de sa désignation en tant que lieu historique national sont bien communiqués au public;
- ses valeurs patrimoniales (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs de sa désignation en tant que lieu historique national) sont respectées dans toutes les décisions ou mesures qui ont une incidence sur le lieu.

3.2 Énoncé d'intégrité commémorative du Fort-Henry

Un énoncé d'intégrité commémorative (EIC) explique en quoi consiste l'intégrité commémorative d'un lieu historique national donné. Porteur d'information sur les éléments qui font la valeur du lieu, il est essentiel au processus décisionnel pour tout lieu historique national et sert de cadre pour l'évaluation des répercussions des mesures proposées.

L'énoncé d'intégrité commémorative du fort Henry définit ce qui est commémoré par le lieu et la raison de cette commémoration. Il établit quelles ressources du lieu sont directement liées aux motifs de la désignation (ressources de Niveau 1), analyse leur valeur et les objectifs visés par leur protection et définit les messages d'importance nationale et les objectifs en vue d'une communication efficace. L'EIC définit également d'autres valeurs patrimoniales, ressources culturelles (ressources de Niveau 2) et messages associés au lieu.

3.3 Énoncé des objectifs de commémoration

Les objectifs de commémoration sont les motifs de la désignation à titre de lieu historique national par la Commission des lieux et monuments historiques du

Canada. Le Fort-Henry a été désigné lieu historique national en 1923 et a fait également l'objet d'une commémoration en 1989, en tant que composante du lieu historique national du Canada des Fortifications-de-Kingston. Ce lieu comprend aussi le Fort-Frederick ainsi que les tours Cathcart, Murney et Shoal.

Énoncé des objectifs de commémoration du Fort-Henry

À la lumière des délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le Fort-Henry est un lieu d'importance historique nationale pour les motifs suivants :

- *Fortification construite sur la pointe Henry à partir de 1832 pour assurer la défense du canal Rideau et du chantier naval;*
- *Fortification clé de la série d'ouvrages militaires conçus pour défendre Kingston et son port.*

De plus, les ressources directement liées au Fort-Henry qui datent de 1832 à 1870 revêtent aussi une importance historique nationale.

Énoncé des objectifs de commémoration des fortifications de Kingston

À la lumière des délibérations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, le lieu historique national des Fortifications-de-Kingston est un lieu d'importance historique nationale pour les motifs suivants :

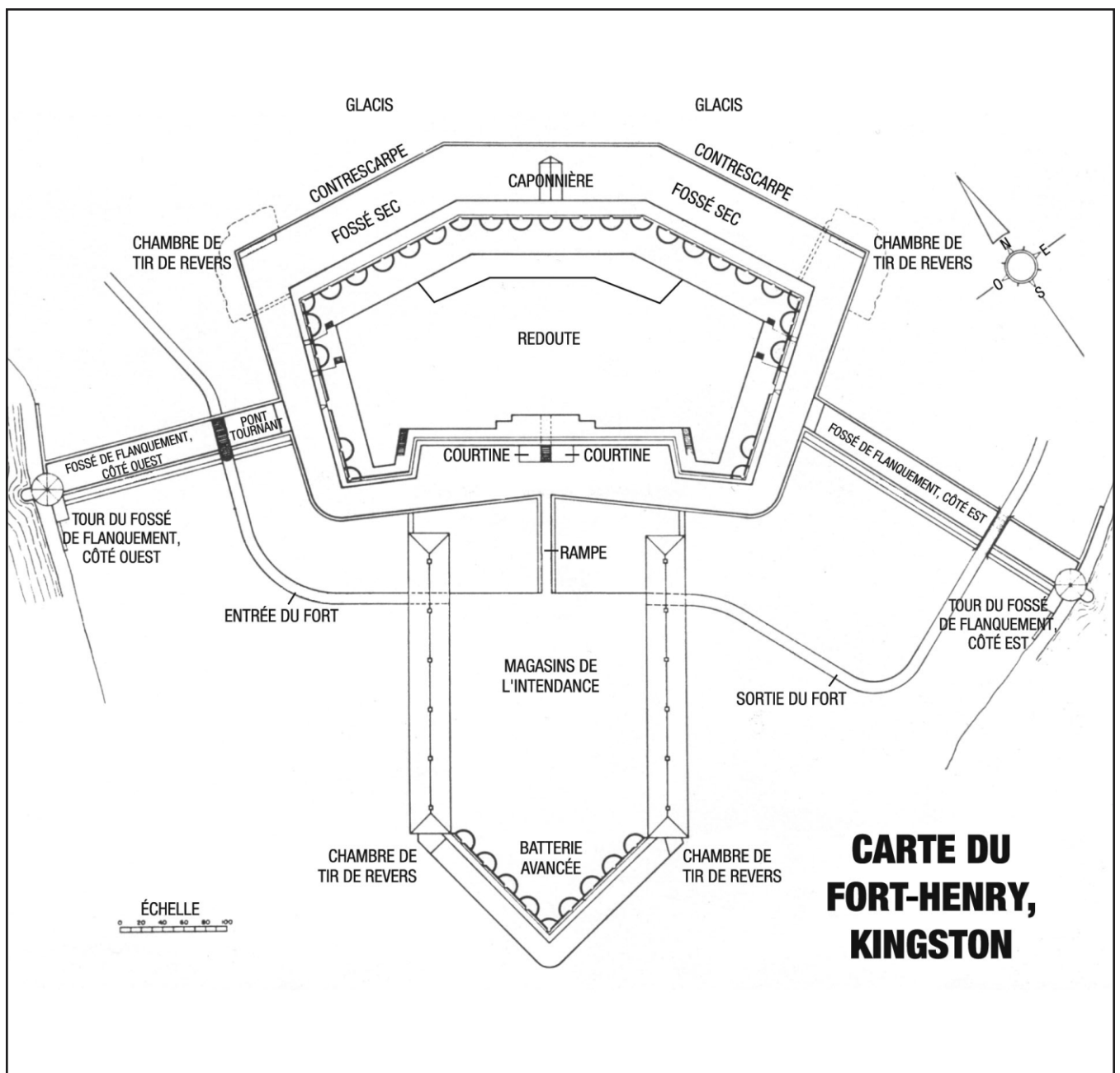
- *Ces fortifications consistent en cinq éléments conservés - les forts Henry et Frederick, ainsi que les tours Martello Murney, Shoal et Cathcart - construits pour protéger le port de Kingston, l'extrémité méridionale du canal Rideau, le chantier naval et Kingston comme station militaire.*
- *Ces structures directement liées aux fortifications de Kingston qui datent de 1832 à 1870 revêtent une importance historique nationale.*

Figure 3

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU

FORT-HENRY

PLAN DU FORT-HENRY



**CARTE DU
FORT-HENRY,
KINGSTON**

4.0 ANALYSE DE L'ÉTAT ACTUEL DU LIEU

Cette section traite de l'état actuel du Fort-Henry et vise à déterminer à quel point son intégrité commémorative est préservée. L'analyse des lacunes et des menaces à l'intégrité commémorative présentée dans les pages suivantes est en grande partie fondée sur le rapport d'évaluation de l'intégrité commémorative du Fort-Henry (2002) qui portait sur l'état des ressources culturelles du lieu et sur l'efficacité de la communication des messages et des pratiques de gestion.

4.1 Ressources culturelles

4.1.1 Patrimoine bâti

L'énoncé de l'intégrité commémorative identifie les ressources de Niveau 1 du Fort-Henry (ressources directement liées aux raisons de sa désignation comme lieu historique national). Il s'agit des constructions érigées entre 1832 et 1870, dont l'intégrité n'a pas été affectée par la reconstruction de 1936-1938. Les ressources de Niveau 1 comprennent les fortifications, constituées d'une redoute, d'un fossé entourant la redoute avec escarpe et contrescarpe de pierre, des galeries de tir de revers de la contrescarpe, de la caponnière, des deux fossés de flanquement, des tours de flanquement, des galeries avancées, des magasins de l'intendance, des portes d'entrée et du glacis. En plus des ouvrages de défense, les ressources du niveau 1 comprennent plusieurs dépendances : les bâtiments 1 et 2 (les remises à canon) et le bâtiment 7 (l'entrepôt de la caserne), situés à l'intérieur de l'estacade du côté ouest du terrain, ainsi que le poste de garde de l'hôpital du côté est.

Ce lieu comprend peu de patrimoine bâti qui ne soit pas de Niveau 1. Deux éléments de la fortification, la courtine et les faces est, ouest et nord du mur de contrescarpe, datent de la reconstruction des années 1930 et font partie des ressources de Niveau 2.

Conformément à la *Politique sur la gestion des biens immobiliers*, on a procédé à l'évaluation du patrimoine

bâti du Fort-Henry. Voici la liste des structures désignées qui sont soit classées, soit reconnues :

- Redoute - classée
- Galeries de tir à revers de la contrescarpe - classée
- Caponnière - reconnue
- Tours Est et Ouest - classée
- Magasins de l'intendance de l'est et de l'ouest - classée
- Batterie avancée - classée
- Chambre de tir à revers de la batterie avancée de l'est et de l'ouest - classée
- Courtine et demi-bastions - classée

Le patrimoine bâti du Fort-Henry est précieux en raison de sa conception, de sa taille et de ses matériaux de construction qui en font les fortifications britanniques les plus importantes construites au Canada au XIX^e siècle.

Études à ce jour

Parcs Canada a réalisé des recherches historiques considérables sur le Fort-Henry. Parmi ces études figurent :

- Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, *Énoncé de la valeur patrimoniale : Fort Henry*, 1995;
- Dennis Carter-Edwards, *The Advanced Battery*, 2002;
- Dennis Carter-Edwards, *Gutters, Eaves and Hoppers at the Advanced Battery*, 2002;
- Bob Garcia, *Historical Lightning Protection for the Commissariat Stores*, 2002;
- David McConnell, *Structural History of the Redoubt*, 2002;
- Bob Garcia, *Rain Drainage Features on British Structures at Kingston*, 2003;
- Bob Garcia, *Underground Drainage at Fort Henry*, 2003;
- Bob Garcia, *British Military Facilities on Point Henry, c. 1815-1870*, 2006.

À ces recherches s'ajoutent des études archéologiques qui ont fait la lumière sur des détails structuraux du fort :

- Henry Cary et al, *Archaeology at Fort Henry: The Ramp*, 2003;
- Henry Cary et al, *Archaeology at Fort Henry: The Advanced Battery*, 2004;
- Henry Cary et al, *Archaeology at Fort Henry: The First Fort and Redoubt*, 2005.

Des relevés (études et dessins architecturaux) ont été faits pour tous les éléments du patrimoine bâti du fort, sauf :

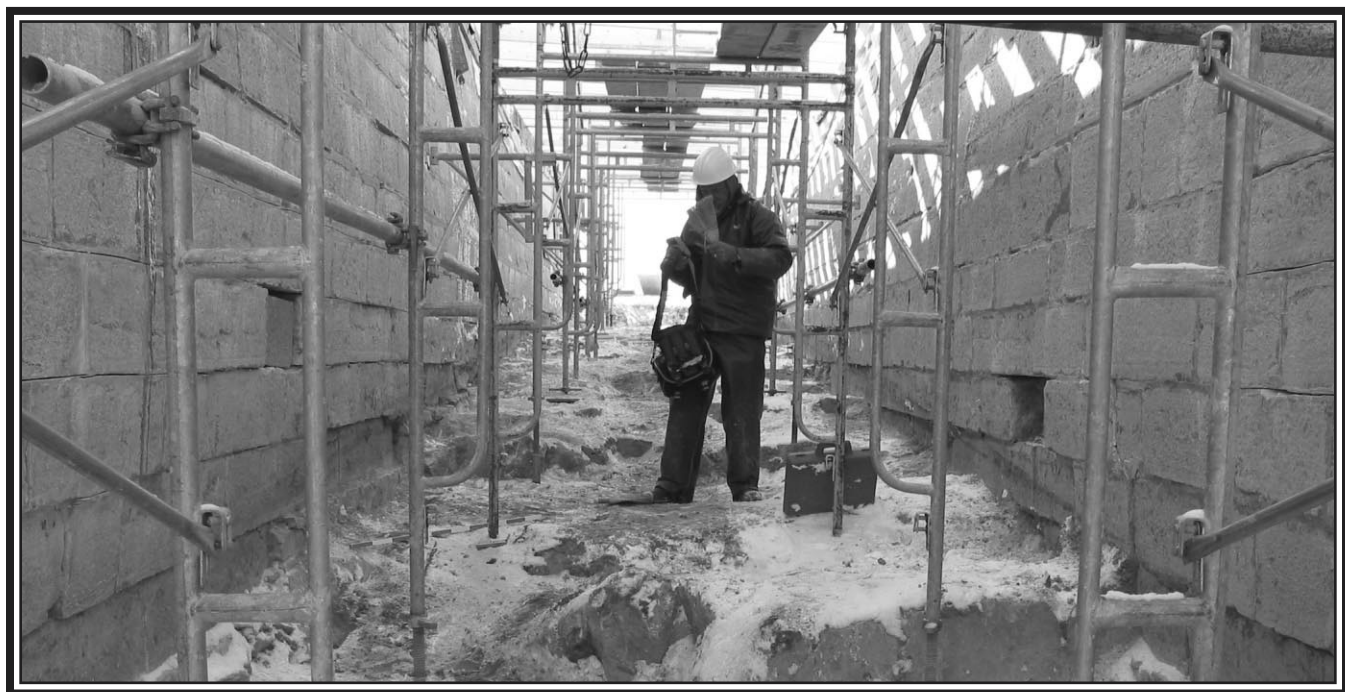
- les bâtiments de l'estacade et de la palissade de l'estacade;
- le poste de garde de l'hôpital;
- les murs de soutènement le long de la route ouest et le long du côté est de la pointe.

État du patrimoine bâti

En novembre 2002, une équipe multidisciplinaire a produit un rapport d'évaluation de l'intégrité

commémorative du Fort-Henry. Comme l'équipe l'a résumé dans son évaluation, l'ensemble des ressources de Niveau 1 du fort ont été jugés en mauvais état, et les ressources de Niveau 2 en bon état. Parmi les dépendances, les bâtiments 1 et 2 avaient besoin d'être stabilisés et d'avoir de nouveaux toits, et le bâtiment 7 était en bon état. Le poste de garde de l'hôpital avait besoin d'un nouveau toit et d'être repeint.

Les travaux de restauration du patrimoine bâti de niveau 1 ont commencé à l'automne 2002 avec la stabilisation de la rampe d'entrée en calcaire qui mène à la redoute. En 2003-2004, on a réparé les toits des bâtiments de l'intendance de la batterie avancée. En 2004, on s'est attaqué à la stabilisation des casemates de la redoute et au problème d'infiltration de l'eau. Ces travaux ont été achevés en juin 2006. On a changé les toits du poste de garde de l'hôpital et de la remise à canons 2 en 2006. On a commencé les travaux de stabilisation des tours de flanquement en août 2006, et on compte les terminer en 2007.



Stabilisation des murs de soutènement de la rampe d'accès - Parcs Canada

4.1.2 Sites archéologiques

Depuis le transfert du Fort-Henry à Parcs Canada, la recherche archéologique a contribué à notre compréhension de l'évolution structurale du lieu de 1812 jusqu'à aujourd'hui. Les études archéologiques ont permis d'identifier deux principaux sites archéologiques, chacun présentant un ensemble de composantes de soutien. L'un d'eux date de la guerre de 1812, alors que l'autre est associé au réaménagement des défenses du site de 1832 à 1848.

Les ressources archéologiques de Niveau 1 sont celles associées au fort de 1832-1848. Elles comprennent : le dépôt du service du matériel 1 et le quai, la latrine de la tour de flanquement Ouest, le poste de garde, la maison du commis à la solde, le dépôt du service du matériel 2 et le quai, la maison du magasinier, l'hôpital et les latrines à fosse et la latrine de la tour de flanquement Est. Parmi les autres éléments figurent les murs de soutènement de la rampe d'entrée, les canaux de drainage des fossés et du terrain d'exercice, les éléments de l'aménagement paysager (la chaussée macadamisée et le remplissage du glacis) et les niveaux d'occupation connexes. Les ressources archéologiques de Niveau 2, associées au fort de 1812, sont la poudrière de 1816, les logements des officiers et les caractéristiques du paysage, comme la chaussée macadamisée du fort de 1812.

Les ressources archéologiques du Fort-Henry sont importantes, car elles contribuent à notre compréhension du lieu. Elles rehaussent notre appréciation de la construction de 1832 et nous offrent un aperçu de la vie de garnison, en plus de nous aider à cerner le rôle de l'intendance, du service du matériel et du génie royal.

Études réalisées à ce jour

On a commencé les fouilles archéologiques du Fort-Henry en 1994 pour surveiller l'installation des canalisations d'égout jusqu'à la redoute et au complexe de l'estacade. On a poursuivi la surveillance en 1995 pendant l'installation d'un gazoduc. Entre 2000 et 2002, la Catarqui Archaeological Research



Fouille archéologique, batterie avancée - Parcs Canada

Foundation a fait des recherches sur l'hôpital de la garnison du Fort-Henry et sur les latrines dans le cadre d'un programme d'archéologie publique.

Les activités d'exploration et de fouilles archéologiques de Parcs Canada ont commencé en 2001 et se poursuivent encore. L'objectif principal est de dresser un inventaire archéologique du lieu tout en évaluant les impacts des réparations structurales proposées visant les ressources archéologiques. Même si l'inventaire n'est pas complet, il est assez exhaustif pour guider la gestion, la protection et la mise en valeur des ressources archéologiques. Les lieux étudiés comprennent les murs de soutènement de la rampe d'entrée, les tours de flanquement Ouest et Est, des parties du glacis de l'ouest, le mur de soutènement Nord du fossé de flanquement Est, le terre-plein de la redoute et la remise à canons de l'estacade. Les systèmes de drainage du fossé de la batterie avancée, du fossé Sud, du fossé principal et du terrain d'exercice de la redoute ont aussi fait l'objet d'études et de mesures d'atténuation.

En 2002, 2004 et 2006, les archéologues sous-marins de Parcs Canada ont entrepris des travaux afin de repérer des ressources archéologiques submergées dans les baies Navy et Deadman. Ces travaux ont permis de dresser un inventaire qui comprend plusieurs douzaines de sites, y compris des épaves, des quais, des rampes de lancement et des artefacts isolés. Parmi les sites les plus remarquables, on trouve deux épaves datant de la guerre de 1812 dans la baie Deadman, soit celles du *HMS Prince Regent* et du *HMS Princess Charlotte*, ainsi qu'une autre épave datant probablement de la même époque dans la baie Navy. Ces baies sont situées de part et d'autre de la pointe Henry et sont sous le contrôle administratif du ministère de la Défense nationale.

État des sites archéologiques

D'après l'évaluation de l'intégrité commémorative, l'état de la plupart des ressources archéologiques mises au jour, y compris celles des baies Navy et Deadman, est stable. Cependant, les ressources submergées sont sujettes à des menaces naturelles et humaines. Les menaces naturelles comprennent le mouvement des eaux, les dommages causés par les glaces et la décomposition biologique. Les menaces humaines comprennent l'ancrage de bateau et l'aménagement des rives. Les ressources submergées relèvent de la compétence du ministère de la Défense nationale.

4.1.3 Collections

Les collections du lieu sont en grande partie la propriété de la Commission des parcs du Saint-Laurent, au nom de la province de l'Ontario. Elles ne sont pas comprises dans le plan directeur. Les artefacts dont Parcs Canada est responsable sont les pièces d'artillerie et les objets connexes transférés au gouvernement du Canada par les Britanniques en 1870, ainsi que les collections archéologiques mises au jour depuis 1999. L'évaluation archéologique se



Pièces d'artillerie au Fort-Henry, vers 1885 - Archives de l'Université Queen's

poursuit et les recherches ont permis de récupérer plus de 68 000 artefacts à ce jour.

La collection archéologique fournit des renseignements essentiels sur l'occupation du lieu. Pour ce qui est du matériel militaire, la collection révèle l'ampleur et l'importance du lieu.

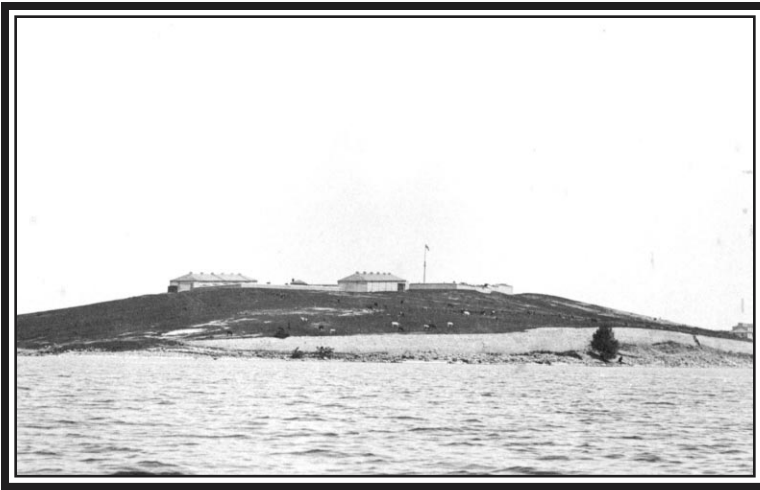
État des collections

Les collections archéologiques dont Parcs Canada est responsable ont été inventoriées. En 2004, Parcs Canada a procédé à une étude intitulée *Fort Henry Cannon Assessment*, pour classer et évaluer l'état de l'artillerie du fort. Dans l'ensemble, l'état de l'artillerie varie de moyen à bon. On a relevé des problèmes particuliers sur lesquels il faut se pencher.

4.1.4 Paysage culturel

Le paysage culturel du lieu comprend des éléments tant naturels que bâtis, de même que des perspectives visuelles qui révèlent la relation entre le Fort-Henry et l'arsenal, l'embouchure de la rivière Cataraqui, le port de Kingston et les autres composantes des fortifications de Kingston.

Même si le paysage du lieu a changé ou a été recouvert en certains endroits au cours du dernier siècle, il conserve beaucoup de son caractère militaire du XIX^e siècle. On le classe parmi les ressources culturelles de Niveau 1. Les fortifications sont posées



Paysage du Fort-Henry au XIX^e siècle - Archives de l'Université Queen's

- la voie d'accès historique à la porte Ouest des fortifications;
- le chemin jusqu'à la baissière.

Les perspectives visuelles qui expliquent le rôle militaire et la raison d'être du lieu au XIX^e siècle, en plus de renforcer le concept des champs de tir croisé, sont :

- à l'est, sur la baie Deadman jusqu'à la pointe Cartwright et l'île Cedar;
- à l'ouest jusqu'à la baie Navy, au fort Frederick et à l'ancien chantier naval, puis sur l'embouchure de la Cataraqui jusqu'au port de Kingston et à la tour Shoal;

au sommet du terrain naturellement élevé de la pointe Henry, et la pente naturelle autour du fort a été modifiée à certains endroits pour créer un glacis. Les éléments particuliers du paysage du lieu qui sont associés à la période commémorée comprennent :

- la partie du lieu laissée ouverte ou dégagée;
- le profil du glacis et le terrain naturel;
- les rivages limites des baies Deadman et Navy;
- le mur de soutènement du glacis au nord-ouest de la redoute;
- les vestiges des murs de soutènement le long du rivage de la baie Deadman;

- au sud à partir de la batterie avancée jusqu'au chenal Nord et à l'entrée du port;
- au nord, à partir de la redoute jusqu'aux hauteurs, aussi loin que Barriefield.

Le paysage culturel du Fort-Henry est important, car il souligne le caractère militaire du lieu, en fournissant des preuves visuelles de la conception et de la raison d'être des fortifications. À partir du fort, les perspectives sur la baie Navy, le fleuve Saint-Laurent et le port de Kingston rehaussent notre compréhension du réseau de fortifications et des raisons ayant motivé la construction du Fort-Henry.



Vue de la baie Navy depuis le fort Henry

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Études réalisées à ce jour

Aucune étude exhaustive n'a été faite sur le paysage historique du Fort-Henry. Le rapport *British Military Facilities on Point Henry, c. 1815-1870*, comprend une brève histoire de la construction du glacis et des murs de soutènement le long du rivage. On a déjà préparé un plan topographique de base complet du lieu, de même qu'une carte d'étude des perspectives.

État du paysage culturel

Il faudra faire des études approfondies pour évaluer l'état de l'ensemble du paysage culturel. Le mur de soutènement le long du rivage est menacé et n'a pas encore été inventorié. L'importante vue vers le sud sur le chenal Nord à partir de la batterie avancée, et vers l'ouest, jusqu'à l'entrée du canal Rideau, est encore dégagée. Dans l'ensemble, le paysage culturel, y compris les perspectives, est menacé en raison de l'absence d'un plan global visant à guider la gestion de la végétation en fonction de l'objectif de commémoration.

4.2 Diffusion des messages sur le Fort-Henry

La mise en valeur du patrimoine fait partie intégrante de l'intégrité commémorative, car elle contribue à faire comprendre au public l'importance du lieu dans l'histoire du Canada. L'objectif de la mise en valeur du patrimoine est de sensibiliser le public et de promouvoir la compréhension, l'appréciation et la jouissance du lieu historique de manière à en assurer l'intégrité commémorative. À titre d'exploitant du Fort-Henry en vertu de l'entente actuelle, la Commission des parcs du Saint-Laurent est la première responsable de la diffusion des messages sur le lieu.

Les messages concernant les motifs de la désignation du Fort-Henry comme lieu historique sont les suivants :

- le Fort-Henry a été érigé pour défendre l'extrémité du canal Rideau et le chantier naval du port de Kingston;

- une fois terminé, le fort constituait la plus grande et la plus coûteuse des fortifications de l'Amérique du Nord britannique à l'ouest de Québec;
- le Fort-Henry a été conçu comme le site clé d'un réseau de fortifications visant à défendre Kingston et son port.

Les messages contextuels suivants contribuent à notre compréhension de l'importance de ce lieu national :

- l'importance de Kingston comme centre des transports et capitale politique pendant la première moitié du XIX^e siècle;
- la planification stratégique de la défense de Kingston, du canal Rideau et du chantier naval;
- la conception et la construction du Fort-Henry;
- l'agrandissement des fortifications de Kingston dans les années 1840;
- la place qu'occupe le Fort-Henry dans l'évolution des fortifications défendues au moyen d'armes à canon lisse;
- la place qu'occupe le Fort-Henry parmi les fortifications de l'Amérique du Nord britannique;
- l'organisation de la garnison;
- le retrait des troupes britanniques en 1870.

Les messages non liés aux motifs de la désignation du lieu, mais qui contribuent à la compréhension et à l'appréciation de sa valeur historique générale, sont les suivants :

- la présence militaire historique dans la région de Kingston, et notamment les interactions sociales et économiques entre les communautés civiles et militaires, du début du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui;
- la construction et le rôle du premier Fort-Henry, surtout dans la défense du chantier naval pendant la guerre de 1812;

- le Fort-Henry et son utilisation par les militaires canadiens, de 1870 à 1914;
- l'emprisonnement de « sujets de pays ennemis » pendant la Première guerre mondiale;
- la réfection du Fort-Henry dans les années 1930;
- le dépôt de prisonniers de guerre de la Seconde Guerre mondiale;
- la vie sociale et économique de Kingston depuis les rénovations des années 1930 - comme le tourisme et le rôle de la Garde du Fort-Henry en tant que représentante et symbole de la ville;
- l'animation historique dès les années 1930 au Canada - la Garde du Fort-Henry.

Les messages de Parcs Canada que l'on doit communiquer dans tous les lieux historiques nationaux portent sur :

- le mandat de Parcs Canada;
- le Programme des lieux historiques nationaux;
- la famille des lieux historiques nationaux;
- le concept de l'intégrité commémorative.

4.2.1 Programme de mise en valeur du patrimoine du Fort-Henry

Le programme de mise en valeur du patrimoine de Fort-Henry qu'administre la Commission des parcs du Saint-Laurent met l'accent sur les visites guidées et les expositions muséales. L'expérience offerte aux visiteurs du lieu est enrichie par des mises en scène illustrant la vie quotidienne du fort, comme la reconstitution des cellules des prisonniers, des latrines, des logements des officiers, des casernes des soldats, de la salle de classe, de la boulangerie, des quartiers des couples mariés et des cuisines. Durant l'été, d'autres programmes font revivre le fort dont la musique et les marches militaires et des démonstrations de tir par des interprètes en uniforme de la Garde du Fort-Henry. Les cérémonies du crépuscule sont des reconstitutions historiques des



*Quartiers des hommes mariés au fort Henry
Commission des parcs du Saint-Laurent*

exercices et des manœuvres militaires de 1867, avec musique de l'époque et démonstrations d'artillerie.

La Commission des parcs du Saint-Laurent reconnaît que les expositions muséales sont une composante importante de la mise en valeur du lieu. Elle a récemment terminé un plan de mise à jour des expositions dans le but de veiller à la transmission des messages figurant dans l'énoncé de l'intégrité commémorative du lieu afin d'aider le public à mieux comprendre les motifs de la désignation de Fort-Henry à titre de lieu historique national.

Efficacité des programmes de mise en valeur du patrimoine

En ce qui concerne l'efficacité de la communication des messages au Fort-Henry, le document intitulé *Commemorative Integrity Evaluation Report for Fort Henry* conclut que le programme de mise en valeur de la Commission des parcs du Saint-Laurent est bien conçu et qu'il est efficace. Étant donné la complexité et la multiplicité des messages, il faut toujours s'efforcer de trouver le bon équilibre entre les multiples médias à utiliser pour communiquer avec les visiteurs sans surdose médiatique. On prévoit régler ce problème par la mise en œuvre du nouveau plan des expositions du lieu.

L'évaluation a permis de cerner une lacune importante de la mise en valeur du patrimoine : il faut aussi transmettre les messages de Parcs Canada au sujet de son mandat, de l'intendance du patrimoine culturel et de l'intégrité commémorative, de même que sur la famille des aires patrimoniales protégées du Canada.

Dans le cadre de l'évaluation, on a aussi exprimé des inquiétudes quant au manque de données permettant de déterminer le niveau de compréhension qu'ont les visiteurs des messages de niveau 1.

4.3 Ressources naturelles du Fort-Henry

L'inventaire de la faune et de la flore du Fort-Henry réalisé en 2003 a révélé un environnement très caractéristique de la longue histoire militaire et récréative du lieu. Il y a beaucoup d'espèces végétales non indigènes dans les environs du fort, dont bon nombre sont des graminées utilisées à des fins agricoles ou d'autres plantes généralement observées dans les secteurs perturbés. L'inventaire indique la présence du monarque sur la propriété du Fort-Henry. Le monarque est une espèce préoccupante selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Une grande partie de la zone administrée du Fort-Henry est construite ou pavée, avec de grandes zones

de pelouse. Les zones végétalisées se limitent aux rivages autour du lac Ontario. Comme le tapis végétal naturel de la région est assez petit, la diversité générale des espèces animales identifiées au fort est faible.

4.4 Utilisation par les visiteurs et exploitation

En moyenne, plus de 120 000 personnes visitent le Fort-Henry chaque année. Le lieu est ouvert sept jours sur sept à partir de la fin de semaine de la fête de la Reine jusqu'au 31 octobre. Toutes les installations et tous les services essentiels offerts aux visiteurs sont administrés et entretenus par la Commission des parcs du Saint-Laurent. Le parc de stationnement est à proximité du fort; les toilettes, les services de restauration et le « magasin de la garnison » sont à l'intérieur des fortifications. Le magasin vend des souvenirs du lieu, comme des articles de collections, des vêtements, des livres et des reproductions d'époque. Il y a des tables de pique-nique sur le site de l'ancien hôpital militaire.

En vertu du protocole d'entente de 1965, la Commission des parcs du Saint-Laurent, à titre d'exploitant du lieu, est responsable de l'entretien des toilettes, de la collecte des ordures et d'autres services connexes.

5.0 VISION DE L'AVENIR DU FORT-HENRY

5.1. Contexte

La vision de l'avenir d'un lieu historique national est une description de l'état désiré du lieu dans quinze ans. La vision de l'avenir du Fort-Henry a été définie durant le processus de planification et de consultation publique. Elle décrit l'état dans lequel Parcs Canada et les Canadiennes et Canadiens souhaitent voir le Fort-Henry en 2021.

5.2 Vision de ce que devrait être le lieu historique national du Fort-Henry en 2021

- Le Fort-Henry est un lieu patrimonial et une attraction touristique importante de Kingston et de l'Ontario où les gens apprennent à connaître leur histoire et vivent des expériences patrimoniales enrichissantes qui leur permettent de comprendre les motifs de la désignation du fort en tant que lieu historique national et d'en apprécier les valeurs patrimoniales.
- Le Fort-Henry est administré par Parcs Canada et exploité par la Commission des parcs du Saint-Laurent dans le cadre d'une solide relation entre les gouvernements fédéral et provincial. Les partenaires et le public comprennent bien les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et provincial.
- La protection du Fort-Henry est assurée grâce à d'excellents programmes d'entretien et de conservation :
 - Les bâtiments historiques, les fortifications et les autres ressources culturelles du lieu sont stabilisés et préservés;
 - Un niveau approprié de financement est fourni par l'administration fédérale et la province à des fins de conservation, et un programme durable d'entretien des structures est en place;
 - Le paysage culturel respecte le caractère militaire du lieu au XIX^e siècle et conserve les précieuses perspectives donnant sur le lieu et à partir de celui-ci.
- Le Fort-Henry est connu internationalement comme un lieu d'apprentissage stimulant où :
 - les Canadiens, les Canadiennes et les visiteurs comprennent les motifs de la désignation du fort en tant que lieu historique national et en apprécient les valeurs patrimoniales;
 - les expériences patrimoniales offertes aux visiteurs sont mémorables et permettent à ceux-ci de découvrir l'histoire du fort et ses valeurs patrimoniales dans le contexte de l'histoire des fortifications de Kingston et de la ville elle-même;
 - la Garde du Fort-Henry soulève l'intérêt des visiteurs avec des programmes de qualité supérieure.
- Parcs Canada et la Commission des parcs du Saint-Laurent bénéficient mutuellement de la bonne relation qui les unit :
 - les deux partenaires comprennent bien leurs responsabilités et leurs rôles respectifs grâce à une entente régulièrement révisée;
 - la Commission des parcs du Saint-Laurent administre le lieu tandis que Parcs Canada s'acquitte des responsabilités du gouvernement fédéral.
- Le soutien indéfectible et le sentiment d'appartenance de la collectivité contribuent à la conservation à long terme du lieu pour les générations futures.
- Le public appuie le lieu de même que les mandats de la Commission des parcs du Saint-Laurent et de Parcs Canada. Les deux partenaires sont reconnus pour leur contribution et appréciés pour leur rôle de citoyens exemplaires.
- Le soutien et l'intérêt marqué de la communauté pour le Fort-Henry contribuent à la protection à long terme et à la mise en valeur de ce dernier.

- Le Fort-Henry est un lieu patrimonial et une destination touristique importante qui contribue à l'économie de Kingston et de l'Est de l'Ontario.

6.0 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

Les pages suivantes présentent les mesures que prendra Parcs Canada pour assurer l'intégrité commémorative du Fort-Henry.

6.1 Protection du patrimoine

But stratégique

La protection des ressources culturelles est un des principaux volets du mandat de Parcs Canada et une condition fondamentale de la commémoration d'un lieu. Au Fort-Henry, le but stratégique principal de la protection du patrimoine est le suivant :

Protéger les ressources culturelles et le paysage du Fort-Henry dans le respect de leur valeur historique et de manière à assurer leur préservation.

Objectifs

- Les ressources culturelles ne sont ni endommagées ni menacées.
- Un programme continu de surveillance, d'entretien et de mesures correctives assure la protection à long terme des ressources patrimoniales bâties du lieu.
- Les principes de gestion culturelle sont appliqués à tous les programmes opérationnels qui touchent les ressources culturelles du Fort-Henry : les services aux visiteurs, les ententes d'exploitation du lieu, les contrats, les baux, les permis et les concessions.
- Le caractère patrimonial militaire et le paysage culturel de la pointe Henry sont préservés.

Mesures de gestion : patrimoine bâti

- Achever la réalisation du programme de stabilisation actuel (2002-2007).

- Parcs Canada assumera l'entière responsabilité des futurs travaux d'immobilisation du Fort-Henry et élaborera une stratégie de mise en œuvre pour éliminer les menaces qui subsistent à l'intégrité des ressources patrimoniales.
- Achever le recensement du patrimoine bâti. Cela comprend les bâtiments de l'enceinte, la palissade, le poste de garde de l'hôpital et les murs de soutien le long du chemin de l'ouest et du côté est de la pointe.
- Élaborer, en collaboration avec la Commission des parcs du Saint-Laurent, un plan de conservation des ressources culturelles. Les priorités du plan de conservation seront les suivantes :
 - un programme d'inspection qui évaluera l'état de la maçonnerie et d'autres éléments du patrimoine bâti;
 - un programme de surveillance de la stabilité de la redoute et des autres structures;
 - un programme de recherche qui assurera l'intégration des recherches archéologiques et historiques appropriées aux mesures de conservation du patrimoine bâti;
 - des normes d'entretien qui assureront la conservation à long terme des ressources culturelles bâties;
 - des mesures, des examens réguliers et des procédures conçus pour protéger les ressources patrimoniales de façon perpétuelle;
 - les priorités d'entretien et de conservation pour les années à venir.
- Faire en sorte que l'exploitant du lieu et le ministère de la Défense nationale connaissent et comprennent la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.

Mesures de gestion : sites archéologiques

- Continuer d'identifier, d'évaluer et de protéger les ressources archéologiques.
- Élaborer un plan de conservation des ressources archéologiques.
- Préparer une stratégie de conservation des caissons du quai sur la rive Sud de la tour de flanquement Ouest.
- Travailler de concert avec le ministère de la Défense nationale :
 - pour inventorier les ressources sous-marines dans les baies Navy et Deadman;
 - favoriser l'élaboration d'une approche destinée à atténuer les menaces que posent les activités humaines et les processus naturels aux épaves et autres objets.

Mesures de gestion : collections

- Appliquer les recommandations contenues dans le document *Fort Henry Cannon Assessment* concernant l'état des pièces d'artillerie.

Mesures de gestion : paysage culturel

- Documenter l'évolution du paysage culturel du Fort-Henry.
- Élaborer un plan de conservation du paysage culturel de concert avec l'exploitant du lieu.
- Travailler de concert avec le ministère de la Défense nationale, la Ville de Kingston et l'exploitant du lieu pour protéger les perspectives dans le lieu et sur ses environs.

6.2 Protection des ressources naturelles

Les auteurs de l'inventaire de la flore et de la faune réalisé en 2003 au Fort-Henry ont conclu que les espèces végétales étaient typiques des zones perturbées et que la diversité des espèces animales était faible, comme c'est normalement le cas dans les

zones au couvert végétal limité. Toutefois, le monarque est à protéger.

Mesures de gestion : ressources naturelles

Inclure, dans le plan de conservation du paysage culturel, les mesures d'atténuation pour protéger l'habitat du monarque suggérées dans l'*Évaluation environnementale du plan directeur du Fort-Henry*.

6.3 Mise en valeur du patrimoine

Parcs Canada a pour mission de faire connaître efficacement au public les motifs de la désignation du Fort-Henry en tant que lieu historique national. Toutefois, en vertu de l'entente actuelle, la Commission des parcs du Saint-Laurent est le responsable principal de l'élaboration et de l'application du programme de mise en valeur du patrimoine du LHNC du Fort-Henry. Parcs Canada doit aussi diffuser des messages sur son mandat, sur l'intégrité commémorative et sur l'ensemble des lieux historiques nationaux.

But stratégique

Aider le public à comprendre et à apprécier l'importance historique et nationale du Fort-Henry, faire connaître et comprendre aux citoyens le mandat de Parcs Canada et son réseau d'aires patrimoniales protégées, et obtenir leur soutien à cet égard.

Objectifs

- Le public comprend les motifs de la désignation du Fort-Henry comme lieu historique national.
- Le public comprend et apprécie les ressources culturelles du lieu et leurs valeurs historiques, en particulier les ressources culturelles associées aux motifs de la désignation.
- L'importance historique du Fort-Henry dans la commémoration du lieu historique national des Fortifications-de-Kingston est mise en évidence.

- La compréhension qu'a le public des motifs de la désignation du lieu est évaluée à des fins de planification.
- Les messages de Parcs Canada sont diffusés.

Mesures de gestion : mise en valeur du patrimoine

- Explorer les possibilités d'évaluer la compréhension qu'ont les visiteurs des messages concernant l'importance nationale du Fort-Henry.
- Créer des outils pour communiquer les messages de Parcs Canada.
- Fournir les résultats des travaux de recherche historique et archéologique effectués par Parcs Canada, et permettre à l'exploitant du lieu de les intégrer à ses programmes.
- Travailler avec le personnel du Fort-Henry dans le but de faire valoir le rôle de ce dernier dans le complexe de défense des fortifications de Kingston.
- Explorer des façons de raconter l'histoire des ressources sous-marines du lieu.

6.4 Expériences offertes aux visiteurs et exploitation

Les visiteurs du Fort-Henry apprennent à connaître les fortifications les plus importantes de l'Amérique du Nord britannique à l'ouest de Québec et à comprendre pourquoi leur construction était jugée importante pour la défense du Haut-Canada. Durant leur visite, on leur propose diverses activités de mise en valeur du patrimoine qui leur donnent la possibilité de découvrir par eux-mêmes la vie des soldats du fort au XIX^e siècle et d'entendre des anecdotes sur l'histoire et les valeurs patrimoniales du lieu.

Grâce aux expériences que leur offre la Commission des parcs du Saint-Laurent au Fort-Henry, les visiteurs peuvent profiter du lieu et en comprendre et apprécier l'importance.

Objectifs

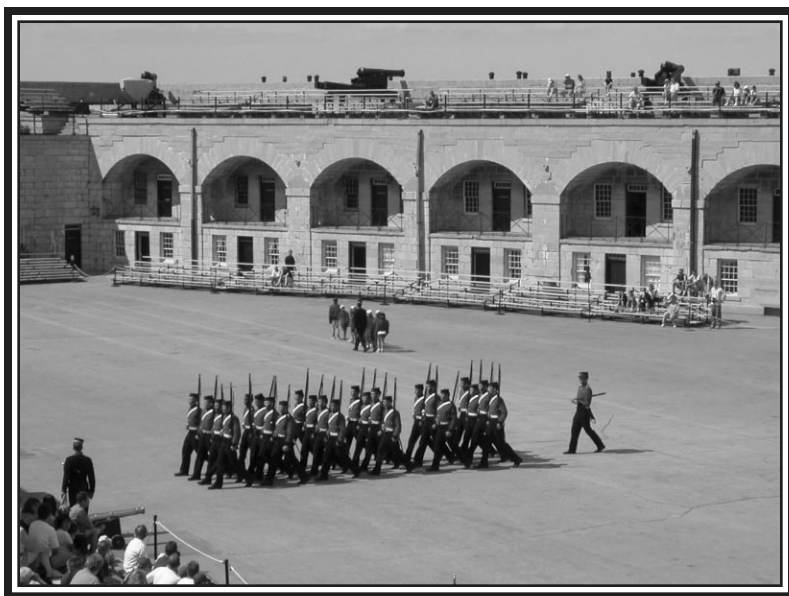
- Les activités des visiteurs, les installations et les services sont compatibles avec l'intégrité commémorative du lieu.
- Un plan de sécurité publique est en place.

Mesures de gestion

- L'entente révisée entre Parcs Canada et la Commission des parcs du Saint-Laurent permettra de faire en sorte que les activités des visiteurs, les installations et les services n'aient pas d'impact négatif sur l'intégrité commémorative.
- Parcs Canada travaillera de concert avec la Commission des parcs du Saint-Laurent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de sécurité publique.

6.5 Partenariats et participation du public

Parcs Canada estime que l'intégrité commémorative à long terme du réseau des lieux historiques nationaux du Canada ne peut être assurée qu'en favorisant un



Parade de la Garde du Fort-Henry
Commission des parcs du Saint-Laurent

solide soutien public et la participation active des Canadiens, des Canadiennes et des citoyens qui vivent à proximité de ces lieux. Pour atteindre ces objectifs, Parcs Canada applique diverses stratégies visant à favoriser des relations mutuellement satisfaisantes, à tisser des liens avec la collectivité et à fournir au public et à ses partenaires la possibilité de participer à la prise de décisions et à la prestation des services.

En vertu du protocole d'entente de 1965, la Commission des parcs du Saint-Laurent est le principal partenaire de Parcs Canada dans la protection de l'intégrité commémorative du Fort-Henry. Des relations ont été établies avec le ministère de la Défense nationale, la Ville de Kingston et d'autres organisations qui veulent aussi conserver et mettre en valeur le patrimoine historique et touristique de Kingston.

But stratégique

Encourager le soutien du public au Fort-Henry en collaboration avec des partenaires et avec la collectivité de Kingston.

Objectifs

- Maintenir l'étroite collaboration avec la Commission des parcs du Saint-Laurent.
- Encourager les initiatives communautaires qui visent la protection du fort.
- Favoriser, dans la collectivité de Kingston, un fort sentiment d'appartenance au lieu.

Mesures de gestion

- Négocier le renouvellement et la mise à jour du protocole d'entente de 1965 avec la Commission des parcs du Saint-Laurent. La nouvelle entente traitera de la nécessité d'un programme.
- Soutenir la participation du public aux programmes de la Commission des parcs du Saint-Laurent qui protègent l'intégrité commémorative du Fort-Henry et qui améliorent la compréhension du rôle du

Fort-Henry dans la grande famille des lieux historiques nationaux.

7.0 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR

Au cours des cinq à dix prochaines années, le plan directeur du Fort-Henry servira de guide à Parcs Canada pour administrer le lieu. Le plan sera réexaminé cinq ans après son dépôt au Parlement afin qu'on puisse passer en revue les progrès, se pencher sur les nouveaux problèmes et en assurer la pertinence au regard des lois et des politiques.

Le gestionnaire du programme des lieux historiques nationaux de l'unité de gestion de l'Est de l'Ontario est responsable de la mise en œuvre du plan directeur. La stratégie de mise en œuvre du plan, avec ses priorités à court, à moyen et à long termes, est décrite ci-dessous et dépendra des ressources financières disponibles. On prévoit que Parcs Canada assumera l'entière responsabilité des futurs travaux d'immobilisation au Fort-Henry.

La stratégie de mise en œuvre servira de référence pour l'élaboration du plan d'affaires et fera, par conséquent, partie intégrante des plans d'affaires et de travail de l'unité de gestion. Les progrès de la mise en œuvre du plan directeur seront évalués une fois par année dans le cadre du processus d'élaboration du plan d'affaires.

8.0 PHASES PROPOSÉES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR

Phase 1, de 2007 à 2009

- Négocier le renouvellement et la mise à jour du protocole d'entente de 1965 avec la Commission des parcs du Saint-Laurent.
- Achever la réalisation du programme de stabilisation actuel (2002-2007).
- Parcs Canada assumera l'entière responsabilité des futurs travaux d'immobilisation du Fort-Henry et élaborera une stratégie de mise en œuvre pour éliminer les menaces qui subsistent à l'intégrité des ressources patrimoniales.
- Achever le recensement du patrimoine bâti.
- Élaborer un plan de conservation des ressources culturelles du patrimoine bâti.
- Continuer d'identifier, d'évaluer et de protéger les ressources archéologiques.
- Travailler de concert avec le ministère de la Défense nationale pour inventorier les ressources sous-marines des baies Navy et Deadman et préparer une stratégie de conservation des caissons du quai sur la rive Sud de la tour de flanquement Ouest.
- Documenter l'évolution du paysage culturel du Fort-Henry.
- Créer des outils de diffusion des messages de Parcs Canada.
- Faire en sorte que l'exploitant du lieu et le ministère de la Défense nationale connaissent et comprennent la *Politique sur la gestion des ressources culturelles* et les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*.
- Fournir les résultats des travaux de recherche historique et archéologique effectués par Parcs Canada, et permettre à l'exploitant du lieu de les intégrer à ses programmes.

- Travailler avec le personnel du Fort-Henry afin de faire valoir son rôle dans le complexe de défense des fortifications de Kingston.
- Soutenir la participation du public aux programmes de la Commission des parcs du Saint-Laurent qui protègent l'intégrité commémorative du Fort-Henry et qui améliorent la compréhension du rôle du Fort-Henry dans la grande famille des lieux historiques nationaux.

Phase 2, de 2009 à 2011

- Élaborer un plan de conservation des ressources archéologiques.
- Appliquer les recommandations du document *Fort Henry Cannon Assessment* concernant l'état des pièces d'artillerie.
- Élaborer un plan de conservation du paysage culturel qui comprend des mesures d'atténuation pour protéger l'habitat du monarque.
- Travailler de concert avec le ministère de la Défense nationale, la Ville de Kingston et l'exploitant du lieu pour protéger les perspectives dans le lieu et sur ses environs.
- Explorer les possibilités d'évaluer la compréhension qu'ont les visiteurs des messages concernant l'importance nationale du Fort-Henry.
- Explorer des façons de raconter l'histoire des ressources sous-marines du lieu.
- Parcs Canada travaillera de concert avec la Commission des parcs du Saint-Laurent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de sécurité publique.

9.0 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le plan directeur du lieu historique national du Canada du Fort-Henry a été évalué afin de cerner les impacts environnementaux négatifs possibles des stratégies et des mesures proposées. De plus, le plan a fait l'objet d'une évaluation permettant de cerner les impacts environnementaux dont il faut tenir compte au moment de définir les orientations de gestion.

L'évaluation environnementale a été réalisée conformément à la *Directive de gestion 2.4.2 - Évaluation des impacts* (1998), au *Guide de Parcs Canada pour l'évaluation environnementale des plans directeurs des parcs* (2000) et au *Processus d'évaluation environnementale des projets de politiques et de programmes* (Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, 1993). L'évaluation environnementale permet de s'assurer que le plan respecte les politiques environnementales de Parcs Canada et du gouvernement du Canada en général. L'évaluation environnementale de la proposition de gestion a été réalisée au cours de la dernière étape de la rédaction du plan directeur afin de permettre l'intégration des changements nécessaires au document final.

Les auteurs de l'évaluation environnementale ont trouvé qu'un très petit nombre des mesures proposées dans le plan directeur du Fort-Henry pouvaient avoir un impact négatif sur l'environnement naturel du Fort-Henry (terrain, rive et végétation) ou sur l'intégrité commémorative du lieu. Les mesures qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement naturel, culturel ou socio-économique ont été assorties de recommandations permettant de les atténuer. Si on tient compte de ces mesures d'atténuation et qu'on les applique, les mesures prévues dans le plan peuvent être considérées comme bénéfiques pour l'intégrité commémorative et écologique du lieu.

À l'avenir, quand des travaux d'entretien et de conservation seront nécessaires, une évaluation environnementale axée sur le projet spécifique sera menée comme l'exige la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Un grand nombre des propositions auront des effets positifs sur l'environnement. Les avantages comportent une protection accrue des ressources culturelles, une meilleure compréhension de l'importance nationale du lieu par le public, la participation directe de la collectivité et, en conséquence, un soutien public accru pour le lieu historique national du Fort-Henry.

REMERCIEMENTS

Ce plan directeur pour le lieu historique national du Fort-Henry a été préparé par une équipe de planification multidisciplinaire de Parcs Canada.

Dennis Carter-Edwards
Historien en recherches
Centre de services de l'Ontario

John Coleman
Gestionnaire de l'exploitation
Lieu historique national de la Villa-Bellevue

Nick Feeley
Planificateur en conservation du patrimoine
Centre de services de l'Ontario

Bob Garcia
Historien de projet pour le Fort-Henry
Centre de services de l'Ontario

John Grenville
Gestionnaire du programme des lieux historiques nationaux
Unité de gestion de l'Est de l'Ontario

Meagan Hinthier
Agente d'évaluation environnementale
Centre de services de l'Ontario

Achim Jankowski
Chef, Architecture du paysage
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Joe Last
Archéologue principal
Centre de services de l'Ontario

François Marineau
Planificateur en conservation du patrimoine
Centre de services de l'Ontario

Manuel Stevens
Planificateur en conservation du patrimoine
Centre de services de l'Ontario

John Towndrow
Planificateur en conservation du patrimoine
Centre de services de l'Ontario

De nombreuses autres personnes représentant des intervenants clés et des organismes locaux de conservation du patrimoine ont contribué à la préparation de ce plan :

Cataraqui Archaeological Research Foundation

Ville de Kingston

Ministère de la Défense nationale

Fort Henry Community Action Group

Fort Henry Guard Club of Canada

Fort Henry Historical Group

Frontenac Heritage Foundation

Kingston Association of Museums

Chambre de commerce de Kingston

Kingston Economic Development Corporation

Kingston Historical Society

Pittsburgh Historical Society

Ministère du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario

Commission des parcs du Saint-Laurent